

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Oum el Bouaghi

Daira de Meskiana

Commune de Meskiana

NIF : **098104249084513**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des articles 65 ;71 et 72 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des marchés publics et des délégation du service publique , le président de l'assemblée populaire communale de la commune de Meskiana informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale N° 04/2026 relatif au projet çi dessous :

Conformément à la réglementation et au PV d'évaluation des offres N° 10/2026 du 10/06/2026 le projet cité çi dessous est confié a l'entreprise :

<i>Intitulé du projet</i>	<i>L'entreprise</i>	<i>Montant de l'offre</i>	<i>Note technique</i>	<i>Délais d'exécution</i>	<i>NIF</i>	<i>Observation</i>
Acquisition d'un camion a benne	<i>EURL Union el hilal Bir el jir Oran</i>	<i>14.149.100.00 DA</i>	<i>60/60</i>	<i>59 Jours</i>	<i>002231030086747</i>	<i>offre pré-qualifiées techniquement est apte financièrement</i>

Les entreprises soumissionnaires ont le droit au recours dans un délais de 10 jours a compter de la première Apparition du présent avis dans la presse nationale ou BOMOP conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant règlementation des marchés publics et délégation de service publics et l'article 56 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le président de l'assemblée populaire communale